

## Baisse des subventions CE en 2018 - Décryptage

Vous êtes nombreux à avoir récemment constaté la fonte de votre enveloppe au CE Amont Global Services Holding (AGSH) de Paris. Pourquoi ?

**Parce que les 3 organisations syndicales CFE-CGC, CFDT et CAT se sont mises d'accord dans ce sens, contre la proposition commune du SICTAME et de la CFTC.**

### Rappelons les faits.

En 2016, la CFE-CGC a mis le Comité d'établissement Amont Paris dans une situation dangereusement déficitaire (pour des raisons clairement électoralistes), notamment en encourageant, au moyen d'une grille QAF trop avantageuse, des voyages coûteux organisés par les agences « partenaires »<sup>1</sup>.

Dès fin 2016, le SICTAME a révélé les conséquences financières de cette politique calamiteuse.

Début 2017, la survie du CE primant, vos élus SICTAME se sont associés aux nécessaires mesures de sauvetage du CE, parmi lesquelles figurait l'engagement au retour, en 2018, aux principes de la grille QAF de 2015 (résolution n° 1 votée au CE du 31/01/2017), qui avaient fait leurs preuves depuis des années.

Fin 2017, les comptes du CE s'annonçaient à l'équilibre, confirmant ainsi la pertinence des décisions prises début 2017.

C'était sans compter sur un redressement URSSAF d'un montant de 1,2 M€ (soit un manque à gagner de plus de 200 € par ouvrant-droit du CE !), révélé en octobre 2017 et relatif aux modalités d'octroi de cartes cadeaux Lafayette Gourmet : preuve additionnelle de graves erreurs de gestion des secrétaires CFE-CGC de 2014-2016, « ripolinés » en élus CAT en 2016 !

Pour l'établissement du QAF 2018, le SICTAME, conformément à la résolution de retour aux principes de la grille QAF 2015, a proposé, conjointement avec la CFTC, que le QAF soit de nouveau calculé selon la formule :

$$(\text{revenu fiscal de référence} - \text{impôt}) / \text{nombre de parts fiscales.}$$

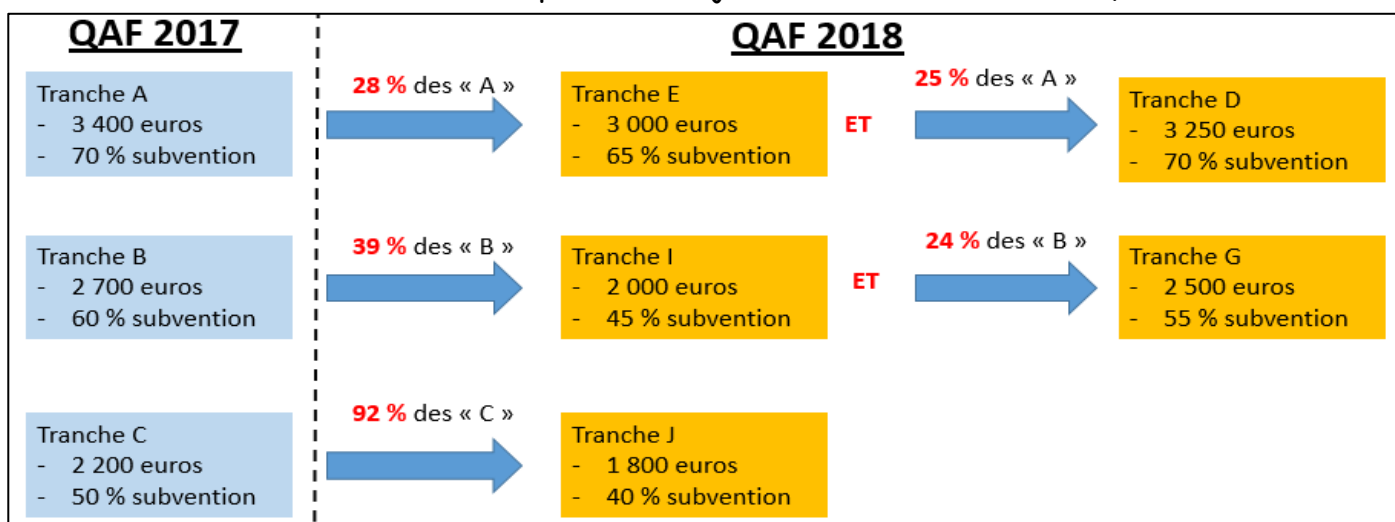
L'application de cette formule aurait permis une transition moins brutale des grilles QAF 2017 à 2018 : aucun salarié en tranche B et très peu de salariés en tranche C en 2017 auraient basculé sur les tranches I ou J en 2018.

Mais en violation de la résolution adoptée de revenir aux principes de la grille 2015, la CFE-CGC, soutenue par CAT et CFDT, a choisi de maintenir un calcul de QAF sans déduction de l'impôt, ce qui fait basculer la majorité des salariés sur des tranches nettement moins subventionnées.



<sup>1</sup> Voir le tract « CE Siège AGSH Paris – Opération sauvetage encouru » de janvier 2017 sur le site : [www.sictame-unsatotal.org](http://www.sictame-unsatotal.org)

Ainsi que le SICTAME l'avait montré par une simulation sur un échantillon représentatif<sup>2</sup> de 1 500 salariés, cette chute est rude pour une majorité d'ouvrants droit en QAF 2017 A, B et C :

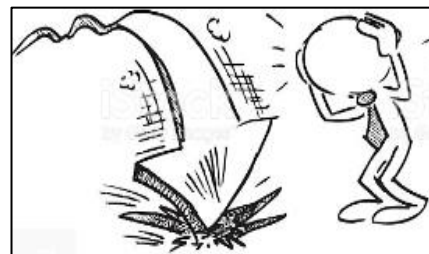


## Pourquoi CAT – CFDT – CFE-CGC ont adopté cette grille régressive ?

Ont-elles souhaité accompagner dès maintenant l'intention de la direction de réduire à l'avenir les dotations de l'employeur au CE ?

S'agissait-il de préparer le CE à de futurs redressements URSSAF, conséquences de récentes décisions de gestion prises par l'équipe CFE-CGC (par exemple sur la commission enfance), malgré les alertes du SICTAME quant aux risques encourus ?

Aucune justification n'a été donnée.





**Pour votre complète information** : la coalition CFDT - CFE-CGC s'est également illustrée au niveau au Comité central d'entreprise de l'UES AGSH par l'adoption de la même grille QAF, avec prise en compte d'un revenu brut d'impôt. Ce qui **explique aussi la baisse du taux de subvention pour les colonies de vacances** ! Le CE de Pau n'avait alors d'autre choix que de s'aligner sur la grille CCE (sauf à générer un travail administratif supplémentaire).

### Le SICTAME propose un tout autre programme pour le CE :

- (1) assurer une **gestion pérenne, responsable et professionnelle** pour éviter notamment des redressements URSSAF
- (2) proposer **des prestations voyages qui avantagent les salariés**, et non plus les agences « partenaires »
- (3) **assurer une distribution équitable des enveloppes entre salariés**, prenant en compte leur situation financière et leurs revenus NETS d'impôt.

## Soutenez le SICTAME


 Suivez nous sur  
<http://www.sictame-uns-total.org/fr>  
 <https://twitter.com/sictame>  
 Souscrivez également à notre **bulletin électronique**  
 en écrivant à  
[holding-amont.sictame-uns-total.com](mailto:holding-amont.sictame-uns-total.com)

**SICTAME-UNSA-TOTAL**

- Tour Coupole La Défense Bureau 4E41 (01.47.44.76.33)
- Pau Bureau F16 CSTJF (05.59.83.64.83)
- Michelet La Défense Bureau B RD 09 (01.41.35.75.93)
- Spazio Nanterre Bureau A10036 (01.41.35.34.48)

<sup>2</sup> Cet échantillon de plus 1 500 salariés est représentatif de la population du CE AGSH Paris avec 23% de tranche A, 38% en B et 23% en C. Dans cet échantillon, moins de 2% des salariés basculent vers une tranche favorable.